

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/09/2021

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusée : MARANO Marie-Christine.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Préambule

Deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour, l'une relative à l'approbation du rapport du SYDOM, l'autre relative à la mise en place du comité de pilotage du projet Grand Site, doivent être abordées. Les 10 votants acceptent à l'unanimité qu'elles soient discutées pendant la séance.

1 - Délibération compétence communautaire Maisons de Services au Public

Engagée dans le cadre de l'aide et des services à la personne au niveau intercommunal, la création d'un Espace France Service à Sellières en complément de l'activité postale existante est en cours de finalisation pour une ouverture espérée au premier trimestre 2022.

Pour devenir EFS le bureau de poste devient agence postale intercommunale, des postes informatiques et de la connectique sont installés et du personnel est embauché pour assurer les missions d'accueil, de conseil, et d'accompagnement pour les, entre autres, services obligatoires (Assurance Maladie, Finances Publiques, Assurance Retraite, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, La Poste, Mutualité Sociale Agricole, Ministère de la Justice, Ministère de la Solidarité).

Obtenir le label France Service et bénéficier d'un cofinancement par la Poste (aide aux investissements et engagement pour 9 ans renouvelables d'aides au fonctionnement) et par l'Etat (aides au fonctionnement à confirmer chaque année) passe par la prise de compétence "création et gestion de maisons de services au public" par la CCBHS.

Adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire du 29 juin dernier, cette prise de compétence doit maintenant être acceptée par délibération de chacun des Conseils Municipaux.

En déplorant toutefois le désengagement continu des services de l'Etat, par délibération à la majorité de 8 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal approuve la prise de compétence "création et gestion de maisons de services au public" par la Com-Com Bresse Haute Seille.

2 - Recensement 2022

Prévu pour 2021 et reporté en raison des conditions sanitaires, le recensement de la population lavinoise doit intervenir en début d'année prochaine. La possibilité de remplir les formulaires en ligne est susceptible de soulager la tâche de l'agent recenseur, qui reste à recruter... Communication de cette proposition d'activité rémunérée sera portée aux habitants par les moyens habituels. Le coordonateur communal reste Anthony Bretin.

3 - Entretien des espaces publics communaux

Espaces verts : une épaveuse montée sur le tracteur communal permet de faucher les bords de route, un petit tracteur tondeuse autoportée permet de tondre les espaces enherbés mais nécessite des reprises à la tondeuse classique ou au fil pour les finitions. La commune envisage l'achat d'un petit autoporté braquage zéro, qui permet d'approcher au plus près les obstacles en conservant une largeur de coupe confortable de 107 cm, pour une utilisation plus polyvalente. L'opportunité d'un achat d'occasion en fait baisser le prix à environ 2.500 € (compter au minimum 4.000 € en neuf).

Cimetière : la partie Nord du mur Ouest, qui supporte les forces de l'appui d'un pré en pente, a été rénovée par la pose de blocs béton empilables en 2017. Sa partie Sud montre aussi maintenant des faiblesses auxquelles il est envisagé de remédier par le même procédé, permettant également d'en uniformiser l'aspect.

D'autres facettes du fonctionnement du lieu de mémoire sont aussi à prendre en compte : le colombarium arrive à saturation (une seule case encore disponible) et l'entretien des allées demande un nombre important d'heures de travail depuis l'instauration du zéro-phyto. Il devient judicieux d'engager une réflexion globale sur son aménagement : réserver un espace à l'implantation de cavurnes plutôt qu'à la construction d'un nouvel élément colombarium, envisager sa revégétalisation partielle, peuvent être des pistes à explorer...

Un groupe de travail, auquel les habitants seront invités à participer, sera prochainement constitué afin d'étudier plus précisément les différents volets de son possible avenir : praticité pour les visiteurs, aspect paysager, facilité d'entretien, etc, sans négliger l'impact financier des solutions proposées.

4 - Régime indemnitaire des fonctionnaires

Initiée en 2020, la démarche de reconduction et de revalorisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) du secrétaire de mairie, Patrice Gentile, est validée par le Centre de Gestion. Les indemnités RIFSEEP sont renouvelables tous les quatre ans (dernière en date de mars 2017), il appartient maintenant au Conseil Municipal de définir la hauteur des ajustements.

Pleinement satisfait de la qualité du travail fourni par le secrétaire de mairie et de son implication, le Conseil Municipal décide, par délibération à l'unanimité des 10 votants, d'augmenter de 10 % son régime indemnitaire.

De la même façon satisfait du travail et de l'implication de l'employé communal, Quentin Répécaud, le Conseil Municipal décide d'engager la démarche de constitution de son dossier RIFSEEP.

5 - Questions diverses

TRAVAUX - VOIRIE

Parking "sous l'église"

Le revêtement est finalisé depuis plusieurs semaines, et le stationnement y est devenu quasi automatique pour bon nombre d'habitants. Son entrée est de largeur volontairement réduite pour ne pas autoriser le passage des poids-lourds. Elle sera prochainement aménagée par la pose de blocs béton, dont certains pourront être fleuris ou végétalisés.

Certaines prestations figuraient sur les devis des deux entreprises mandatées. Ce doublon concernant un montant de réalisation d'environ 5.000 € conduit finalement à un coût total revu à la baisse de 16.381,20 €.

En fonction des modèles retenus, l'achat et la pose des blocs béton vont se situer entre 500 et 600 €.

Travaux de voirie financés par la ComCom

La commune reconduit pour 2022 la même liste qu'en 2021 pour ses souhaits d'intervention sur la voirie d'intérêt communautaire, en y ajoutant quelques secteurs ponctuels de la montée vers Rosnay.

La tranche de travaux abandonnée suite à un problème de propriété cadastrale au lieu-dit "chez les Rémondy" à Rosnay reste en attente que le propriétaire concerné se manifeste auprès de l'agence notariale pour finaliser l'acte d'échange.

Rue du Pré Bayard

Des problèmes récurrents de débordement du "Bigon", un canal souterrain ancien de collecte des eaux pluviales et de trop-plein de sources, toujours actif, vont nécessiter de faire appel à une entreprise spécialisée pour passer une caméra d'exploration du réseau. De grandes incertitudes subsistent sur la réalité des différents raccords, malgré une première approche par colorations à la fluorescéine, sur un large secteur partant du bas de la rue du Clos et de la rue des Fontaines.

Il est possible que cette exploration poussée conduise à dévier une partie des eaux pluviales par une nouvelle canalisation à créer sous la rue du Pré Bayard.

VILLAGE - VIE LOCALE

Cartes Jeune, la permanence du samedi 04/09 sera plus spécialement dédiée à sa récupération par les demandeurs. Il est rappelé que toute carte non récupérée d'ici le 30/09 verra son titulaire perdre le bénéfice de sa gratuité l'année prochaine.

Ancienne mairie, destiné à être mis à disposition des associations du village le local voûté qui accueillait l'office et les sanitaires est entièrement démonté. Il reste à évacuer les matériaux avant de refaire une chappe et de finaliser chauffage et aménagements permettant une utilisation confortable.

Salle de convivialité, dans l'attente de conditions sanitaires allégées qui permettent son utilisation sans contraintes, les conditions de sa location ont été actualisées. Elle pourra être mise à disposition des seuls habitants de Lavigny, dans la limite de sa capacité d'accueil (moins de 50 personnes, ERP catégorie 5) et de cesser les activités au plus tard à 22 h, pour un tarif de 45 € par jour. Les associations culturelles bénéficieront de la gratuité sauf si une billetterie est mise en place. La salle est louée avec l'office, en présentant une attestation d'assurance et en déposant une caution, restituée à l'issue d'un constat vierge de l'état des lieux.

Nuisances causées par les animaux, un arrêté municipal est en préparation, notamment orienté pour lutter contre les troubles sonores (aboiments) et la divagation.

MAIRIE

Association AIR, mis à disposition (prestation facturée par l'association) pour seconder en temps partagé les employés communaux de Lavigny et de Pannessières, Fabrice Taveron a mis un terme à son contrat de sa propre initiative.

Défibrillateur, le groupement de commandes mis en place par la ComCom Bresse Haute Seille ramène le tarif à 1.410 € si la commune assure la préparation des pré-requis électriques. La commande est validée, il sera prochainement installé au centre du village, sous le lavoir.

SAMU - SMUR, à la demande des services de secours, pour faciliter et accélérer leur arrivée à l'adresse d'intervention, le plan des rues du territoire lavinois va être actualisé et doté d'un index alphabétique.

Correspondant numérique, à la demande de commission "Développement économique" de la ComCom Bresse Haute Seille, un correspondant numérique, qui sera chargé de faire remonter les problèmes rencontrés par les utilisateurs (connexion à débit faible, difficultés de connexion, d'utilisation des services,...), doit être désigné. A Lavigny c'est Damien Millet qui transmettra les doléances des habitants.

Antenne relais, la première réunion de chantier se tiendra sur site le 22/09 à 10 h 30. Destinée à organiser dans le temps les interventions des différents prestataires, elle devrait être rapidement suivie d'une fermeture de la route de Rosnay pendant une semaine pour réaliser le socle béton et implanter le pylône.

Sécurité des ERP, les vérifications de sécurité des installations, laissées à l'appréciation du maire, font l'objet d'une proposition par une entreprise spécialisée. Les deux lots (sécurité installation électrique et sécurité chauffage gaz) coûteraient 4 à 500 € par an.

Biens sans maître, ce sont les biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé et succession en déshérence. Les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître, et plusieurs parcelles cadastrales sont concernées sur le territoire lavinois. La commune engage les démarches en ce sens auprès de l'office notarial de Voiteur.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIE Haute Seille, le Syndicat des Eaux propose aux maires et employés communaux des 11 communes le composant une réunion d'information pour améliorer la connaissance de la réalité physique du réseau de distribution d'eau potable et de son fonctionnement. Prévue le 14/09 à 10 h à la salle des fêtes de Plainoiseau, elle sera suivie le 18/09 d'une visite des installations à Nevy.

Délibération SYDOM, le rapport annuel du traitement de nos ordures ménagères, consultable en Mairie, instructif quant à notre consommation et à notre capacité de recyclage, doit être validé par une délibération.

C'est chose faite par délibération à l'unanimité des 10 votants.

Délibération Opération Grand Site, la relance du projet Grand Site "Vignobles et Reculées du Jura", dont le périmètre de 5.544 ha inclue le territoire de 12 communes proches de la Reculée de Baume-les-Messieurs et accueille annuellement un nombre estimé de 300.000 visiteurs, conduit à la constitution d'un COmité de PILotage.

Impliquant des communes de deux ComCom différentes (Baume adhère à ECLA), une convention a été élaborée pour définir les prérogatives de chacune d'elles en terme de gouvernance et de participation au financement : Bresse Haute Seille est gestionnaire et coordonnateur de la démarche, avec ECLA comme partenaire, et les deux ComCom financent les actions communes (animation, coordination,...) à respectivement 90 % et 10 %.

Cette convention d'entente est destinée à permettre le lancement dès l'année prochaine d'une étude de fréquentation beaucoup plus précise et détaillée, préalable nécessaire à des propositions d'aménagements futurs plus en adéquation avec la réalité constatée sur le terrain.

Par délibération à la majorité de 7 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve la convention d'entente entre CCBHS et ECLA, ainsi que la répartition administrative et financière qu'elle définit.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 07 octobre 2021 à 20 heures.
L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 20.
Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 06/09/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

